

BILAN DE COMPÉTENCES

Cadre légal et réglementaire du bilan de compétences :

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail. Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations. Il n'y a pas de pré-requis pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du secret professionnel,
- Confidentialité de tous les échanges
- Respect de la vie privée Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord du bénéficiaire
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation

N° de déclaration d'activité formation : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 14 04078 14 auprès du préfet de région de Normandie » attribué le 5 janvier 2024.

Comment bénéficier d'un bilan de compétences ?

Vous pouvez être salarié en entreprise privée et utiliser votre [Compte Personnel Formation](#), sans en informer votre employeur si l'accompagnement se fait hors temps de travail. C'est votre choix et votre liberté !

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous ferez votre démarche auprès de Pôle emploi. De même, votre CPF vous permet de le subventionner.

Quant aux professionnels du secteur public, les fonctionnaires, agents non titulaires, etc., les conditions restent les mêmes selon des financements spécifiques.

Objectifs :

Permettre à la personne de prendre du recul quant à son expérience professionnelle et personnelle, de manière à :

- Définir les atouts et les satisfactions qu'elle tire de son parcours professionnel et personnel, des différents postes occupés ;
- Définir les difficultés et les insatisfactions tant personnelles que professionnelles vécues, et en comprendre l'origine ;
- Identifier les centres d'intérêts, les motivations, les aspirations à favoriser dans le cadre d'un projet professionnel ;
- Définir les compétences et les modes de fonctionnement développés tout au long du parcours ;
- Repérer les freins ou les pièges aussi bien dans les modes de fonctionnement que dans le milieu professionnel ;
- Être capable de rechercher de l'information sur le marché du travail et sur la formation ;
- Être capable de définir un projet professionnel stable.

Modalités et délais d'accès :

Le bilan de compétences est ouvert à l'inscription tout au long de l'année. Nous nous engageons à débiter le bilan de compétences au plus tard 11 jours après inscription.

Durée :

- 8 heures d'accompagnement avec un consultant en bilan de compétences
- 11h20 de contenu digital
- Travail individuel comprenant l'accès aux modules digitaux suivants :
 1. Module 1 - Les fondamentaux - Bien gérer ma carrière
 2. Module 2 - Les fondamentaux - Savoir bien s'entourer et prendre soin de soi
 3. Module 3 - Bilan Professionnel et bilan personnel
 4. Module 4 - Mon projet professionnel
- Des e-ateliers participatifs de 1h15 sont proposés aux stagiaires pour échanger chaque semaine
- Le bénéficiaire intègre la Communauté des anciens et actuels bénéficiaires des programmes job&mobilité sous Whatsapp

Cette répartition pourra évoluer en fonction des besoins de la personne accompagnée au cours du bilan de compétences.

Tarification : Pour avoir un devis adapté à vos besoins spécifiques merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : contact@jobmobilite.com. Le tarif de base d'un bilan de compétences est de 2500 euros H.T.

Déroulement :

- Phase 1 : Phase préliminaire
 - Définition du contrat d'objectifs, des résultats escomptés, des freins envisageables et des enjeux pour la personne à entrer dans cette démarche de bilan de compétences.

- Phase 2 : Phase d'investigation
 - A partir du travail de réflexion qu'elle aura effectué en amont de chacune des séances de travail, nous lui proposons d'avancer sur les 4 axes suivants :
 - Identification des besoins psychologiques : Définition des centres d'intérêt et des aspirations dans tout projet professionnel, de ce qui la met en énergie dans une activité de travail,
 - Formalisation des valeurs :
 - Clarification des points importants à trouver dans toute relation professionnelle, qui sont porteurs pour elle dans la relation avec les personnes de son environnement,
 - Mise en avant de ce qui peut constituer pour elle une limite dans son mode de fonctionnement, voire une rupture avec son environnement,
 - Clarification des modes de fonctionnement :
 - Identification des qualités, qui sont des ressources pour elle,
 - Clarification des pièges envisageables, tant au travail que dans la relation interpersonnelle,
 - Définition des axes qui lui semblent pertinents à travailler pour plus de satisfaction pour elle-même,
 - Définition des compétences :
 - Contextualisation des compétences acquises et définition de celles qu'elle souhaite pérenniser et/ou développer,
 - Définition des potentiels qu'elle n'a pas forcément explorés ou développés jusqu'ici,

- Phase 3 : Phase de conclusion
 - Clarification de son projet de vie et des conditions associées qui viendront « cadrer » le ou les projets,
 - Identification des principaux projets dans la continuité du travail précédent (exploration et projet de vie),
 - « Cartographie » des principaux projets dans leurs atouts et points de vigilance en matière de compétences, modes de fonctionnement, aspirations,
 - Définition des plans d'action à mettre en place pour les concrétiser,

- Confrontation des différents projets à la réalité du marché de manière à prioriser et décider de la piste à suivre,
- Validation définitive du plan d'action de réalisation ;
- Formalisation et remise du dossier de synthèse au bénéficiaire via le tableau de bord.

Méthodologie :

En amont de chacune des séances, un travail personnel sera demandé au bénéficiaire. Ce travail a pour objectif d'anticiper la réflexion et d'optimiser la construction qui aura lieu durant la séance d'accompagnement.

Chacune des séances est centrée sur une réflexion en face à face guidée par le consultant et la demande exprimée par le candidat. Elle vise à permettre de prendre conscience de sa propre construction, d'identifier ses ressources et les limites qui peuvent freiner son efficacité.

Les techniques utilisées sont centrées sur :

- Des techniques de questionnement (verbales et écrites), d'écoute, et des exercices,
- Des questionnaires (papier ou informatiques) permettant d'identifier les modes de fonctionnement et l'environnement de travail privilégié (messages contraignants, retours d'image, 360°...), sélectionnés en fonction des besoins.
- La capacité du consultant à faire approfondir les différentes réponses de manière à obtenir les éléments concrets caractérisant ses ressources et son capital.
- Une synthèse du bilan de compétences sera adressée au bénéficiaire à la fin de l'accompagnement. Une évaluation sera réalisée 6 mois après la fin du bilan de compétences.

Accessibilité aux personnes handicapées : Pour tout besoin spécifique en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les adaptations nécessaires au suivi de la formation.

V2 - mäj 01/07/2024

Indicateurs de résultat en 2023 :

- Nombre de bénéficiaires en début : **8**
- Nombre de bénéficiaires en fin d'accompagnement : **6**
- Taux de réalisation des entretiens de suivi à six mois : **75 %**
- Nature et nombre d'enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet : **29**
 - Prise de contact et entretien dans le réseau professionnel : **44**